



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

AVIS PUBLIC

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 1292-2021 AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1286-2021 VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AU RÈGLEMENT RELATIF AU PIIA NUMÉRO 822-2005 DANS LE SECTEUR DES ZONES CV, INTRODUITES DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE À LA SUITE DE L'INTÉGRATION DES PLANIFICATIONS DÉTAILLÉES

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 31 mai 2021, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le projet de règlement de concordance numéro 1292-2021 au règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 1286-2021 visant à modifier les dispositions applicables au règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 dans le secteur des zones CV, introduites dans le cadre de la modification au règlement de zonage à la suite de l'intégration des planifications détaillées.
2. En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement au projet de règlement de concordance numéro 1292-2021 en s'adressant à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies :
 - par courriel à nbellerose@notredamedesprairies.com;
 - par courrier à l'attention du service du greffe, 132, boulevard Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 1E5.
3. Ces commentaires doivent être transmis à la Ville dans les quinze (15) jours qui suivent la publication du présent avis, soit jusqu'au 24 juin 2021 à 17h30.
4. Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.notredamedesprairies.com.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 9 juin 2021.

Nancy Bellerose
Assistante-greffière